

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016 À 17 H 30 À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers : Lucien Boily,
Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric Tremblay, Gino Villeneuve, Pascal Pilote et Alain Fortin.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général,
et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 17 h 30 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

ACQUISITION DE TERRAIN – PARC INDUSTRIEL NORD

458-24-2016

CONSIDÉRANT QUE la firme PF Résolu Canada inc. a consenti, en faveur de la Ville d'Alma, une promesse de vente portant sur une partie du lot 2 479 143 ayant une superficie de 835 505 pieds carrés, située en bordure du parc industriel Nord, le tout conformément à la description technique et au plan l'accompagnant, préparés par monsieur Jean-Sébastien Harvey, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7860 de son répertoire;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain va servir à l'agrandissement du parc industriel Nord;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette acquisition est fixé à 30 000 \$, taxes en sus, payable comptant à la signature du contrat notarié;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents requis pour procéder à l'acquisition d'une partie du lot 2 479 143, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lac-St-Jean-Est, propriété de la firme PF Résolu Canada inc., notamment le contrat de vente qui sera rédigé par Me Linda Beaulac, notaire;

et d'autoriser le directeur des finances et trésorier à verser une somme de 30 000 \$, taxes en sus, pour payer cette acquisition, cette somme étant prise à même le fonds réservé pour les immeubles industriels municipaux."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS459-24-2016

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 31.


greffier


maire

INITIALES

maire _____

greffier _____